

REÇU LE
25 AVR. 2025

Madame Catherine PICARD
Maire
Mairie de SAINT-DIDIER-D'AUSSIAT
12 route de Mézériat
01340 SAINT-DIDIER-D'AUSSIAT

Nos ref. PF/FP/SM

Bourg-en-Bresse, le 22 avril 2025

Madame le Maire,

La Chambre soutient l'objectif communal de préservation et de développement des activités économiques.

Elle est favorable à l'autorisation des constructions d'artisanat et commerce de détail, d'activité de service avec clientèle, de restauration, et d'hébergement hôteliers et touristiques dans le centre bourg.

En revanche, il ne paraît pas souhaitable d'autoriser l'implantation de cuisines dédiées à la vente en ligne en centre-bourg, ce type d'activités pouvant potentiellement entrer en concurrence avec des établissements de restauration.

La Chambre rappelle qu'il est nécessaire de fournir aux entreprises :

- un accès direct à l'eau et à l'énergie d'un débit suffisant,
- un système d'assainissement collectif,
- un système de traitement des eaux pluviales collectif de capacité suffisante,
- une collecte et un traitement de leurs déchets,
- une desserte informatique à haut ou très haut débit.

Sur ce point, il est recommandé de réserver des fourreaux pour l'installation de la fibre optique lors de tous travaux de tranchées, comme le précise le projet de PLU.

Enfin, la Chambre préconise de ne pas fixer de ratios de stationnement pour les activités économiques dans le PLU. Le nombre de places devra être déterminé selon les besoins de l'activité. En effet, un ratio de stationnement trop élevé peut être dissuasif pour un entrepreneur qui souhaite s'implanter ou s'agrandir, en particulier en centre-village.

En revanche, la Chambre préconise de maintenir des ratios de places de stationnement pour les logements, à hauteur de deux places par logement. Des places de stationnement supplémentaires devront être créées pour les visiteurs.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, à l'assurance de mes salutations les plus respectueuses.

Patrice FONTENAT
Président

